



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS - en exercice : 19 - présents : 15 - absents : 1 - pouvoir : 2 - votants : 17	L'an deux mille quinze, le 5 mars, à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Stéphane DUCROTOY, Maire.
DATE DE LA CONVOCATION	26/02/2015

Étaient présents :

M. Stéphane DUCROTOY, M. Gérard LEFEBVRE, M. François ZARADNY Mme Patricia CERNEY, Mme Florence PARADIS, Mme Brigitte DUPUIS, Mme Michelle THOMAS, Mme Agnès DUVAUCHELLE, M. Alain GILLET, Mme Clara DUBUC, M. Stéphane BRAILLY, M. Sébastien VAUTHEROT, M. Eddy DELIMAUGES, M. Joaquim DA COSTA, Mme Johanna FOURET,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Edouard DOMINIAK (excusé retard), Mme Brigitte SEGUIN, M. Nicolas HIVER (excusé pouvoir à François ZARADNY), Mme Dorothée CAGE (excusée pouvoir à Johanna FOURET)

Est désigné Secrétaire de Séance : Patricia CERNEY

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux présents des observations émises sur le procès-verbal de la séance précédente :

Explications de M. le Maire sur la situation de la gestion administrative de la collectivité : recrutement d'un agent en CDD pour faire un état des lieux.

Madame Brigitte DUPUIS avait fait remarquer que des questions diverses abordées en séance du 18/12/2014 n'étaient pas mentionnées au procès-verbal. Il est convenu que ces points seront rajoutés au PV de la présente séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Sont soumises aux votes du Conseil Municipal, les décisions suivantes :

Adhésion ville de Gamaches à la FDE.

Délibération N°2015-03-05/01

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la ville de Gamaches a demandé par délibération du 8 décembre 2014 son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 9 décembre 2014, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Gamaches à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Sud-Vimeu comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Gamaches.

Décision acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Régularisation du montant des rémunérations des agents recenseurs.

Délibération 2015-03-05/02

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population s'est déroulé du 7 janvier 2015 au 14 février 2015,

Les opérations de coordination se sont déroulées du 28 novembre 2014 au 28 février 2015.

Vu la délibération du 18/12/2014 fixant la rémunération prévisionnelle des agents recenseurs en fonction du nombre de foyers attribués,

Vu le nombre de foyers effectivement recensés par chaque agent selon détails précisés ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de rémunérer les 5 agents recenseurs ainsi :

- District 5 - DECHILLY Emilien 292 foyers 1147.56 € brut
- District 6 - EGLISE Justine 164 foyers 644.52 € brut
- District 7 - PARADIS Charles 213 foyers 837.09 € brut
- District 8 - DUPUIS Julian 234 foyers 919.62 € brut
- District 9 - BRAILLY Lauren 139 foyers 546.27 € brut

Autorise : Mme Tuncq Audrey a effectué des heures supplémentaires en tant que coordonnateur

Accepte : Le paiement des heures supplémentaire du coordonnateur.

Décision acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

FDE- Intention de réaliser les travaux d'effacement des réseaux – Version LED.

Délibération 2015-03-05/03

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux des rues Godard Dubuc, Commandant Crognier et Léon Thuillier, avec l'estimation des coûts des différents travaux (électricité, éclairage public et télécommunications) ainsi que le montant prévisionnel des participations correspondantes de la commune.

L'estimation financière du projet, dans sa version LED, s'établit comme suit :

	Montant opération en € HT	Participation FDE80	A charge de la commune
Réseau électrique	178 603	132 629	45 974
Réseau éclairage public	78 402	34 438 (dont 14 655 € de TVA)	58 618
Communications électroniques	41 201	16 480	24 721
	298 206 €HT	183 547 €	129 313 €

A noter que la participation communale est demandée en HT, la FDE80 prenant en charge la TVA et récupérant le FCTVA.

Par ailleurs une subvention pourra être demandée au Conseil Général de la Somme sur la partie Eclairage public dans le cadre de la Politique d'Aménagement concerté du Territoire (PACTe). Cette subvention d'un montant maximum de 20% viendra diminuer la charge nette de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le début des travaux de raccordement à la fibre optique est prévu pour l'année 2015. Il serait donc intéressant que ces deux opérations soient coordonnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide de réaliser l'opération** d'effacement des réseaux des rues Godard Dubuc, Commandant Crognier et Léon Thuillier, dans sa version LED telle que présentée ci-dessus et pour les montants prévisionnels indiqués,
- **Décide de réaliser cette opération sur l'année 2015 de manière coordonnée à l'opération de raccordement de fibre optique**, et sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au Budget primitif 2015,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Décision acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande à la C.C Val de Nièvre de révision du PLU.

Délibération 2015-03-05/04

Vu la délibération N° 2013-12-01 du 5/12/2013 par laquelle la commune a accepté que la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs réalise un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et a approuvé,

par voie de conséquence, l'adoption de la compétence « élaboration, réalisation, modification et révision de documents d'urbanisme » ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vignacourt approuvé le 25 mars 2004,

Vu les projets à venir sur la commune,

Monsieur le Maire propose d'étudier les modifications du PLU permettant la réalisation des projets suivants sur les parcelles indiquées :

- Projet de création d'une Station d'épuration : Le projet est prévu sur la parcelle YY 20, classée en zone A au PLU.
- Projet de création d'une crèche intercommunale et d'une salle des fêtes : Le projet est prévu sur les parcelles AC 17, 23, 48, 51, et 196, classée en zone Nu au PLU.
- Projet de parc éolien : Monsieur le Maire propose d'étudier une modification du PLU permettant d'une manière générale la réalisation de projet éolien sur la commune (implantation des installations éolienne et des infrastructures ou construction nécessaires à leur fonctionnement).

Par ailleurs Monsieur le Maire expose la nécessité d'étudier la révision du zonage concernant d'une part une parcelle pour « erreur matérielle » (parcelle AA 213) et d'autre part pour la modification du zonage AU de lotissements achevés (Haute Cornée : 19 parcelles ; Chemin des Huys : 9 parcelles ; Haies aux Moineaux 1 : 22 parcelles), d'un lotissement en cours (Haies aux Moineaux 2 : 12 parcelles) et d'habitations chemin des Huys (8 parcelles), et modifier le zonage de maisons situées en zone agricole, sans fonction agricole, et en zone naturelle.

Monsieur le Maire rappelle que les frais de cette étude seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Charge la Communauté de Communes du Val de Nièvre de procéder aux démarches en vue de cette étude de modification du PLU.

Décision acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement pour la déconnexion des surfaces actives : chemin de Capron.

Délibération 2015-03-05/05

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de déconnexion de surfaces actives chemin de Capron, pour un montant de travaux estimé à 82 226.60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet qui lui est présenté,

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.,

Arrête le plan de financement suivant :

DESIGNATION	COUTS HT
Coût des travaux	82 225.60 €
SUBVENTIONS ENVISAGEABLES	
Subvention Agence de l'Eau 15% S+ 15% S U/R	24 660 €
Demande D.E.T.R. taux minima 30% sur le plafond de 800 000 € HT*	16 445 €
Charge communale annuelle	41 120.60 €

* Conformément à la circulaire de dotation d'équipement des territoires ruraux, la simulation est faite sur la base de taux minimum de D.E.T.R. (30% du montant plafond)

Décision acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Autorisation de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année 2015.

Délibération 2015-03-05/06

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Budget Principal Communal :

→ Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2014 (chapitres 20, 21 et 23) : 467 750 €

→ Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 116 937.50 € (25% x 467 750 €)

→ Les dépenses à retenir sont celle des chapitres 20, 21 et 23, à hauteur de 116 937.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du BP 2015 sur la base de l'enveloppe financière suivante :

- Budget principal Communal, chapitres 20, 21 et 23 : 116 937.50 €

Décision acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Autorisation de dépenses « Fêtes et Cérémonies ».

Délibération 2015-03-05/07

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le Trésorier,

Il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :

- Pâques ;
- Anzac Day ;
- Fête de la musique ;
- Fête locale ;
- Noël ;
- Réveillon.

Monsieur le Maire propose également de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6257 « Réceptions » :

- Vœux du Maire et des nouveaux arrivants ;
- Autre défilé ;
- Maisons fleuries

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décision acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Révision du montant du loyer pour la maison 153 rue Léon Thuillier.

Délibération 2015-03-05/08

Vu les travaux de rénovation du logement situé 153 rue Léon Thuillier effectués par les agents techniques dont le coût s'élève à 6 956 €,

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant du loyer entre 700 et 720 € mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer le loyer à 700 € mensuel.

Rappelle qu'une caution sera exigée.

Décision acceptée par 10 voix pour, 7 voix contre.

Questions diverses

1. Observations de Mme DUPUIS sur le PV du 18 décembre 2014 :

Mme Dupuis fait remarquer que des questions diverses abordées en séance du 18/12/2014 ne sont pas inscrites au PV. Ces questions concernaient :

- **Demandes de Michèle THOMAS :**
 - o chemin le long du talus entre la salle polyvalente et la sortie école primaire.
 - o Trottoir à prolonger rue de la Briqueterie au niveau de la voie de chemin de fer
- **Demande de Edouard DOMINIAK :**
 - o Plus d'éclairage au carrefour rue Neuve et Chemin des Huys.
- **Demandes de Brigitte DUPUIS :**
 - o poubelles de tri sélectif à toutes les salles communales (salle des fêtes, salle polyvalente, salle des associations)
 - o poser un éclairage au parking derrière la Poste
 - o Problème de rue inondée au pont de Canaples
 - o Avoir à chaque réunion de Conseil un compte rendus des commissions et syndicats.

2. Projet de Musée & Anzac day :

Le projet a pris du retard mais les partenaires financiers sont en train de confirmer leur participation. En attente de la confirmation des Australiens sur le montant de leur subvention.

Anzac Day : un concert prévu et une exposition des « Coquelicots ».

3. Projets d'aménagements :

Projet lotissement rue des Taupes : 11 maisons (privatif) - prévision d'installer une cuve pour une réserve d'eau mais étude pour réaliser un bouclage.

Projet aménagement de parking « ancienne école des garçons » : places de stationnement en plus, le projet est à l'étude, 3 projets de plan ont été réalisés par le SIVU.

Rue Léon Thuillier : bordures posées à proximité de l'école afin de sécuriser l'accès aux piétons (stationnement des véhicules sur le trottoir)

Chemin neuf : route pour aller à la maison forestière inondation, route à rénover.

4. Gestion du personnel

Contrats aidés arrivant à terme pour 4 agents des Services techniques : 3 agents en CDD à 35 h, 1 agent en CDD à 24h. Etude en cours pour les possibilité de recrutement d'un des agents à 35 h pour les besoins du service technique. Proposition à discuter lors de l'élaboration du budget 2015.

5. Divers

- **Demande de Brigitte DUPUIS** : réunion du CCAS à prévoir pour mise en place des projets.
- Vérifier si les PV des conseils municipaux sont mis en ligne sur le site internet de Vignacourt.
- **Proposition de la FDE** : pour une adhésion au groupement d'achats – baisse du gaz (-20% sur consommation).
- **Fibre optique** : appel d'offre pour entreprises en cours

Ordre du Jour épuisé, séance levée à 22h00

Le Maire,

